

Communiqué de presse
28 juillet 2026

90^e séance de la Commission Swiss GAAP RPC du 24 juin 2026

La première réunion de la Commission d'experts en 2026 a eu lieu à Berne et s'est consacrée aux projets techniques suivants.

Projet « Révision de la RPC 26 présentation des comptes des institutions de prévoyance »

La sous-commission chargée de la révision de la Swiss GAAP RPC 26 « Présentation des comptes des institutions de prévoyance », instituée en décembre 2025, a entamé ses travaux. La révision se concentre sur une amélioration des informations à fournir et de la transparence, en particulier pour les institutions de prévoyance comportant plusieurs cercles comptables. Des modifications en matière d'évaluation ne sont pas prévues. L'objectif est d'achever pour l'essentiel les travaux de fond d'ici la fin de l'année, puis de préparer la procédure de consultation.

Pour toute question ou suggestion concernant la révision de la Swiss GAAP RPC 26

« Présentation des comptes des institutions de prévoyance », veuillez contacter :

Prof. Dr Peter Leibfried, président de la Commission d'experts / responsable de projet RPC 26, Fondation pour les recommandations relatives à la présentation des comptes (Swiss GAAP RPC), Tigerbergstrasse 9, 9000 Saint-Gall, tél. : 071 224 76 30

Projet « Guide sur la durabilité »

Les travaux relatifs au guide sur la durabilité se poursuivent de manière systématique. Dans le cadre d'entretiens avec quatre entreprises issues de différents secteurs, la pertinence pratique de la version 1.0 du guide existant est évaluée. La nouvelle loi fédérale sur la gestion durable des entreprises (LGDE) confirme une nouvelle fois le caractère facultatif du rapport de durabilité pour les PME ; la procédure de consultation a duré jusqu'au 9 juillet 2026. Le guide doit en outre être complété par des exemples concrets et remanié sur le plan graphique. Les décisions de principe correspondantes sont prévues pour le quatrième trimestre 2026.

Pour toute question ou suggestion concernant le guide sur la durabilité, veuillez contacter :

Prof. Dr Reto Eberle, président du conseil de fondation / responsable de projet, Université de Zurich, chaire d'«Auditing and Internal Control», Plattenstrasse 14, 8032 Zurich, tél. : 044 634 59 91.

Projet « Précisions et éliminations des incohérences »

La Commission d'experts a également poursuivi, lors de sa 90^e séance, les travaux visant à clarifier et à corriger certaines incohérences dans les recommandations. Le projet se trouve désormais dans sa deuxième phase, au cours de laquelle des adaptations de nature matérielle sont élaborées en vue d'une procédure de consultation publique. Le Comité d'experts a traité dix thèmes, dont sept ont été discutés lors de la 90^e séance de la Commission d'experts. La Commission d'experts a approuvé la majeure partie des propositions en vue de la procédure de consultation. Grâce à l'expérience des membres de la Commission d'experts ainsi que des observatrices et observateurs, la discussion a permis de dégager d'importants enseignements. Les trois thèmes restants ainsi que d'éventuelles adaptations des points déjà discutés seront traités lors d'une prochaine séance de la Commission d'experts.

Pour toute question ou suggestion concernant ce projet, veuillez contacter :

Prof. Dr Peter Leibfried, président de la Commission d'experts, Fondation pour les recommandations relatives à la présentation des comptes (Swiss GAAP RPC), Tigerbergstrasse 9, 9000 Saint-Gall, Tél. : 071 224 76 30

Changements au niveau du personnel

Lors de la première séance de la Commission d'experts, la démission de M. le Prof. em. Dr Conrad Meyer en tant que membre du conseil de fondation a été annoncée. Après 35 ans passés à différents postes au sein de la Fondation pour les recommandations relatives à la présentation des comptes (Swiss GAAP RPC), d'abord comme membre de la Commission d'experts, puis comme président de la Commission d'experts et enfin comme membre du conseil de fondation, le Prof. em. Dr Conrad Meyer a décidé de démissionner de sa fonction de membre du conseil de fondation. Le président de la Commission d'experts le remercie, au nom de l'ensemble de la Fondation, pour sa précieuse et longue collaboration

Pour toute question complémentaire, veuillez-vous adresser à :

Prof. Dr Peter Leibfried, président de la Commission d'experts, Fondation pour les recommandations relatives à la présentation des comptes (Swiss GAAP RPC), Tigerbergstrasse 9, 9000 Saint-Gall, tél. : 071 224 76 30

La Commission RPC (www.fer.ch/fr) est l'organe de présentation des comptes publics dont les recommandations pour le « Swiss Reporting Standard » et le « Standard pour les sociétés immobilières » sont reconnues par SIX Exchange Régulation et largement répandues dans les domaines relevant du droit privé et public. La présentation des comptes conformément aux Swiss GAAP RPC donne une image fidèle de la situation patrimoniale, de l'état des finances et du résultat (« True & Fair View », « Fair Presentation »).